

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

PROGRAMME DE RECHERCHE, ECHANGE D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Séance de sensibilisation des populations riveraines du Parc National de la Ruvubu sur l'importance de l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité

En date du 11 Février 2021 s'est tenue, dans la salle de l'orphelinat MUREMERA en commune KIGAMBA et province CANKUZO, une séance de sensibilisation des populations riveraines du Parc National de la Ruvubu sur l'importance de l'utilisation durable et la conservation de sa biodiversité. Cette séance a été organisée dans le cadre du programme de recherche, échange d'information, sensibilisation et conservation de la biodiversité issu du partenariat entre l'Office Burundais pour la Protection de la Biodiversité (OBPE) et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRNSB).

Etaiant présent :

Le Chef du Parc National de la Ruvubu (PNR), le Conseiller provincial et représentant du Gouverneur de la Province Cankuzo, l'Administrateur communale de la commune Kigamba, les cadres de l'OBPE, le , le Chef adjoint du PNR, les chefs des secteurs du PNR, les guides du PNR, les agents du tribunal communal de Kigamba, les conseillers communaux, les Chefs de zones, les chefs collinaires, les éléments de la Police Nationale du Burundi, les représentants des associations locales. Au total il y avait 47 participants y compris les organisateurs, les formateurs et 2 personnes d'appui dont l'assistant CHM et le préparateur au laboratoire du Service de Recherche en Biodiversité.



Photo de famille des participants à l'atelier

Mot de bienvenu de bienvenue

Le mot de bienvenu a été prononcé par le Conseiller du Gouverneur de la Province de Cankuzo et l'Administrateur de la commune Kigamba de cette province. Ces deux administratifs ont commencé par remercier les organisateurs de cette séance mais également les participants en général et particulièrement la population d'avoir répondu à l'invitation.

Dans leur allocution, ils ont signalé que le Parc National de la Ruvubu constitue une opportunité pour leur région en général et pour la commune de Kigamba. Ils ont souligné que ce parc est un lieu à forte potentielle touristique qui pourrait contribuer à l'économie de la commune. Ils ont ajouté que ce parc contribue à l'amélioration des conditions climatiques de la région en leur procurant de grandes quantités de pluies par rapport à d'autres régions du pays n'abritant pas d'aires protégées.

Ils sont revenus sur la bonne collaboration entre l'administration et les gestionnaires de ce parc mais aussi sur les problèmes persistants entre la population riveraine de ce parc et ses ressources naturelles. Parmi ces problèmes, ils ont cité les conflits homme-faune liés au dépassement des limites du PNR par certains animaux qui dévastent les champs des riverains.



*Mot de bienvenue du Conseiller du
Gouverneur de la Province de Cankuzo et
l'Administrateur de la commune Kigamba*

Egalement, ils ont souligné un problème lié à l'enregistrement à la commune des parcelles de la population habitant la zone tampon du PNR. Ils ont clôturé leur mot de bienvenu en appelant les participants à bien suivre les différentes présentations qui devraient suivre et les incitant à intervenir en proposant des solutions visant une gestion durable de la biodiversité de ce parc.

Mot d'ouverture par le Représentant du DG de l'OBPE

Le représentant du DG de l'OBPE a commencé par remercier les participants ayant répondu présents à l'invitation à cette séance de sensibilisation ayant une grande importance pour arriver à une gestion durable de la biodiversité du PNR. Il a expliqué que la biodiversité est très indispensable pour notre survie et que Dieu en créant l'homme l'a confié la responsabilité de gérer durablement tout ce qui l'entoure en général et la biodiversité en particulier.

Il a rappelé que cette séance fait suite à d'autres séances ayant été déjà organisées antérieurement autour de ce parc et d'autres aires protégées au Burundi étant donné que conscientiser la population sur l'importance de la biodiversité est un combat continu.

Il a ainsi appelé les participants à cette séance de bien suivre les présentations qui allaient être suivies et d'intervenir aux échanges afin de proposer les solutions adéquates à la gestion durable de la biodiversité du PNR. Il a ajouté que ces participants devraient être des ambassadeurs des différents groupes qu'ils ont représentés et que par ailleurs ils devraient leur restituer les acquis de cette séance.



Mot d'ouverture par le représentant du DG de l'OBPE

Après ces mots de bienvenues et d'ouverture, le Gestionnaire du PNR a présenté le programme à l'ordre du jour. Il a souligné le programme devrait débuter par les deux présentations sur la biodiversité du PNR. Ensuite, des échanges devraient suivre pour se clôturer des recommandations.



Présentation du programme par un des organisateurs

La première présentation faite par Mr Longin NDAYIKEZA portait sur le thème : **«La biodiversité et les Services écosystémiques (SE) dans les Aires Protégées du Burundi»**.



Première présentation par Longin NDAYIKEZA

Lors de cette présentation, la biodiversité a été défini sous ses trois niveaux notamment la biodiversité écosystémique, la biodiversité spécifique ou biodiversité des espèces et enfin la biodiversité génétique. Egalement, il a été signalé que l'homme est au centre de cette biodiversité qui à la fois peut décider de la sauvegarder ou de la détruire. Dans le cas où l'homme détruit les écosystèmes, grâce au changement d'utilisation des sols, il s'est avéré que leur restauration est souvent coûteuse et parfois impossible?

Il a été expliqué aussi que les biens et services sont indispensables à la durabilité de notre bien-être, ainsi qu'au développement économique et social futur. Et que cela se traduisait par leurs

différentes fonctions qu'elles assurent à savoir celle de régulation, d'approvisionnement, et culturelles.

Il a ajouté que la destruction de la biodiversité c'est se priver de ces services qui en découlent. Et une fois que l'homme détruira toute la biodiversité pour ses intérêts économiques, il s'apercevra que l'argent ne lui servira en rien étant que les différents biens et services écosystémiques n'existeront plus.

Pour clôturer sa présentation, il a appelé tous les participants à s'impliquer pour une gestion durable de la biodiversité du PNR



Première présentation par Longin NDAYIKEZA

La deuxième présentation a été faite par Mr Fofu Alphonse et portait sur **l'importance de la gestion durable de la biodiversité du PNR.**

Il a commencé sa présentation en soulignant que la gestion de la biodiversité du PNR n'est pas actuellement durable. Cela se traduit par la disparition ou la fuite de certaines espèces qui ont existé dans ce parc. Les feux de brousses annuels ne permettant pas la dynamique progressive de la végétation du PNR constitue également un indicateur d'une gestion non durable des ressources de cette aire protégée.

Pour justifier cette conclusion, il a expliqué ce qu'on devrait comprendre par la notion de gestion durable de la biodiversité.



Présentation de Mr Fofu Alphonse

Il a commencé par montrer que la biodiversité contribue considérablement à la lutte contre pauvreté, la faim, la préservation de la vie et le développement durable. Selon lui, la gestion durable biodiversité reflète son utilisation rationnelle ne compromettant pas la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures. Il a ajouté cependant que les années 1980, les scientifiques ont constaté une perte accrue de la biodiversité. Et comme le premier présentateur, il a souligné que l'homme était au centre de ce déclin de la biodiversité, lui qui en visant son développement économiques ne s'intéressaient pas à la préservation de la biodiversité.



Présentation de Mr Fofu Alphonse

En conséquence, en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, les nations se sont convenues pour mettre en place la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) afin de réguler l'utilisation de la biodiversité en tenant compte de sa durabilité. Il a signalé que le Burundi a ratifié à cette convention en 1997. Par la suite, il a expliqué en quoi consiste cette convention notamment certains de ses objectifs et les autres conventions qui lui sont connexes visant sa mise en œuvre.

Il a ajouté qu'au niveau national, il a été adopté des politiques, des stratégies et plans ainsi que des textes légaux pour mettre en œuvre la Convention sur la Diversité Biologique.

Il a cité les différentes actions et attitudes qui devraient être menées pour gérer durablement la biodiversité du PNR:

- Renoncer aux activités dégradant la biodiversité telles que les feux de brousse, le braconnage, ...
- Utiliser la biodiversité conformément aux textes légaux existants ;
- Sensibiliser la population sur l'importance de la biodiversité ;
- Assurer la conservation in situ de la biodiversité dans des milieux naturels favorables à leur survie ;
- Prendre en compte la biodiversité pour un développement durable et viable pour arriver à une meilleure vie ;
- Assurer la conservation ex-situ de la biodiversité en voie de disparition ou menacée d'extinction dans des zones spécifiques préparées pour cette fin ;
- Mettre en place des corridors pour connecter les AP afin de permettre la mobilité des animaux d'une zone à une autre ;
- Promouvoir des coopérations régionales et échanges en matière de gestion durable de la biodiversité, etc.

Il a conclu sa présentation en rappelant que la biodiversité nous procure les biens et services écosystémiques soutenant la vie sur terre. Cependant, il s'observe une diminution progressive de la biodiversité qui pourrait arriver à un stade irréversible l'empêchant d'assurer ses fonctions tant écologiques que socio-économiques. Il a ajouté qu'étant donné que la biodiversité n'est pas un patrimoine inépuisable que sa gestion durable s'avère impérative. D'où une synergie entre acteurs s'avère indispensable pour arriver à l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité du PNR.

Après ces deux présentations, le débat a été ouvert et les différents participants ont intervenus en saluant l'initiative de cette séance et en posant des questions et en émettant des recommandations.



Représentant d'une association locale



Conseiller de l'administrateur de la commune Kigamba



Chef de secteur Gasave du PNR



Cadre de l'OBPE



Chef du PNR



Cadre de l'OBPE

Différents participants ayant intervenus lors de la séance

A travers ces différentes interventions, les questions suivantes ont été posées:

- Comme dans d'autres Aires Protégées le prélèvement de certaines ressources est possible conformément aux textes légaux régissant leur gestion, qu'est ce qui empêche cette possibilité au PNR?
- Comme le PNR constitue un troupeau d'animaux, selon l'intervenant, pouvant vieillir, est ce que les textes ne prévoient pas le prélèvement de ces derniers au profit des communautés riveraines afin qu'ils ne meurent pas sans être valorisé?
- Qu'est-ce que les textes légaux prévoient comme modes de résolution des conflits hommes-faunes notamment ceux liés au dépassement des limites du PNR par les animaux dévastant les champs des riverains?
- Est-ce qu'au PNR n'existe-t-il pas des cas de prédation qui conduiraient à la disparition de certaines espèces de faune?
- Comme la pêche n'est pas autorisée dans la partie de la rivière Ruvubu traversant le PNR ne serait pas une perte pour la population burundaise au profit des tanzaniens qui exploitent cette rivière du côté de leur pays?
- Une partie de la population de la commune Kigamba habitent dans la zone tampon du PNR ce qui pose un problème d'enregistrement de leur parcelle. Comment cette situation pourrait-elle être traitée?

Par rapport à ces questions, des réponses ont été donné par les présentateurs et certains des participants.

Par rapport à l'autorisation des prélèvements des ressources naturelles du PNR comme ça se fait dans d'autres aires protégées des autres pays, il a été répondu que premièrement le statut de cette aire protégée n'autorise que des visites à des fins touristiques et scientifiques. Secundo, il a été

expliqué qu'avec la croissance démographique de la population burundaise en général et riveraine de ce parc en particulier laisser libre le prélèvement des ressources de ce parc serait désastreux et même irréparable.

Concernant la possibilité de prélèvement des éléments de la faune vieillissant au profit des communautés riveraines, il a été répondu cela est impossible dans la mesure où le braconnage accru dans le parc ne laisse malheureusement pas les animaux arriver à ce stade de vie.

Concernant la résolution des conflits homme-faune se traduisant par le dépassement des limites du PNR dévastant les champs des riverains, il a été expliqué que le code forestier prévoit une zone tampon de 1000m, soit 1 Km autour du PNR qui ne devrait donc pas être habitée par la population ni être utilisée pour d'autres fins (agriculture, élevage, etc.). Par conséquent, aucune indemnisation n'est prévue en cas de dévastation des champs des populations riveraines se trouvant dans cette zone considérée comme occupée illégalement. Seulement, des propositions pourraient être émises pour mettre en place un fond pour traiter ce genre de problèmes.

En termes des cas de prédation qui existeraient au sein du PNR conduisant à la disparition de certaines espèces, il a été expliqué que ce phénomène n'est pas actuellement préoccupant étant donné que les animaux féroces hautement carnivores comme les lions, les tigres, etc. n'existent plus dans cette aire protégée.

Concernant la pêche interdite dans la partie de la rivière Ruvubu traversant le parc qui serait une perte pour la population burundaise au profit des tanzaniens qui exploitent cette rivière, il a été répondu que la partie tanzanienne de cette rivière n'est pas protégée qu'ils sont libres de l'exploiter.

Concernant le problème d'enregistrement des parcelles des riverains habitant la zone tampon du PNR, il a été répondu que cette question devrait être transmise aux différentes institutions concernées pour pouvoir y trouver une solution adéquate.

Après avoir répondu et discuté cette série de questions, des recommandations suivantes ont été émises :

- Organiser des séances de sensibilisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité du PNR à l'endroit des acteurs locaux des autres communes limitrophes de ce parc;
- Organiser des séances de sensibilisation des acteurs locaux sur les textes légaux régissant la gestion du PNR et les mettre à leur disposition ;
- Mettre en place un fond pour secourir les victimes de la dévastation des champs par les animaux du parc dépassant les limites ;
- Délocaliser la population habitant la zone tampon du PNR ou trouver une alternative en faveur de la préservation de la biodiversité ;

- Permettre le prélèvement organisé de certaines ressources naturelles du PNR telles que prévu par les textes légaux afin d'arriver à leur gestion durable ne compromettant pas les besoins des générations actuelles et futures.

Enfin, la séance a été clôturée sur les mots de remerciements adressés aux différents participants ayant répondu présent à cette activité malgré leurs multiples occupations tout en espérant que cette séance contribuera à la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité du PNR. Ils ont été appelés à être des ambassadeurs en restituant les acquis de cette séance aux différents groupes cibles qu'ils ont représentés.



Clôture de la séance

Le rapporteur

Mbarushimana Didier

Consultant du CHM-Burundi

Handwritten signature of Mbarushimana Didier in blue ink.

Liste des participants à la réunion en annexe svp

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

PROGRAMME DE RECHERCHE, ÉCHANGE D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Projet CHM-OBPE

Liste des présences à la séance de sensibilisation des populations riveraines du Parc National de la RUVUBU sur l'importance de l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité en date du 11/02/2021.

Numéro	Nom et prénom	Institution d'origine/provenance	Numéro de téléphone	Signature
1.	M'BANZIRO AMEL	Chauffeur, Ruvubu	68399039	
2.	KURAZA EUGÈNE	Chauffeur (commune RUVUBU)	69691165	
3.	NDAYIREYE EUGÈNE	Vice chef de cellule KIBUNGO	68400210	
4.	Foto Alphonse	OBPE	68642911	
5.	MBAREUSHIMANA Didier	OBPE	79352530	
6.	MUGAVAZA Antoine	Chef de cellule commune	79204612	
7.	HAKIRAMBONA Joseph	Association Sauvage	68612456	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

PROGRAMME DE RECHERCHE, ÉCHANGE D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Projet CHM-OBPE

Liste des présences à la séance de sensibilisation des populations riveraines du Parc National de la RUVUBU sur l'importance de l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité en date du 11/02/2021.

Numéro	Nom et prénom	Institution d'origine/provenance	Numéro de téléphone	Signature
1.	NDAYIKERA Xosyeni	OBPE/Bujumbura	71652112	
2.	WZUYIRANA Pascal	chef de zone KIGAMISA	78105604	
3.	FITINA Rémiède	OBPE Gitega	68023043	
4.	HABA Eugène Xavier	Parc Ruwubu	69176148	
5.	MUBENBA Mathias	OBPE/Bujumbura	79824224	
6.	NDUWAYEZU Gérard	OBPE/Gitega	799239667	
7.	UWIMBATANA ISMAEL	OBPE	71756798	
8.	ICITEGEBISE Daniel	OBPE/IAAF	79811194	
9.	IMBIMBATANA BERTIN	OBPE	79212422	
10.	HAKIRIMANA Youssef	Chauffeur	68182954	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

PROGRAMME DE RECHERCHE, ECHANGE D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Projet CHM-OBPE

Liste des présences à la séance de sensibilisation des populations riveraines du Parc National de la RUVUBU sur l'importance de l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité en date du 11/02/2021.

Numéro	Nom et prénom	Institution d'origine/provenance	Numéro de téléphone	Signature
1	KIYOSKA Amitha	Administration	69822885	
2	Bakwanzwano Mami	Parc National de la Ruvubu	68956199	
3	BIRAHANZI Ferdinand	Cabinet du Gouvernement	69172169	
4	NIZIGAMA Godifroid	OBPE CANKUNZU	69429563	
5	OPC: BATHANGWANAYO BARIU	Commune de Bujumbura	6952124	
6	Pasteur KWI ZERA Bonaventur	Eglise de Pabucote	69702940	
7	SINTEBA Gercoize	Enseignante à l'école	99304159	
8	NYAMBERO Nela	Communauté Villageoise	69605892	
9	SINDIGA Azel	Forêt Communale	69271928	
10	NIYONKURU Roger	Parc National de la Ruvubu / CANKUNZU	61133881	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

PROGRAMME DE RECHERCHE, ECHANGE D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Projet CHM-OBPE

Liste des présences à la séance de sensibilisation des populations riveraines du Parc National de la RUVUBU sur l'importance de l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité en date du 11/02/2021.

Numéro	Nom et prénom	Institution d'origine/provenance	Numéro de téléphone	Signature
1	NTEGEYE Elisabeth	Forum Communal des Femmes	69175310	
2	BIRUTAGUSAS Sylvère	Union des Femmes Ruvubu	69269551	
3	NIKABE Amadée	Union des Femmes Ruvubu	79544125	
4	Kiyobo Fuiheri	Union des Femmes Ruvubu		
5	MBAYAMBAGE Signoline	Union des Femmes Ruvubu	69821701	
6	MVUKIYE Alexis	CHEF DE COLLINE SHINGE	69437711	
7	NIRAGIRA Séverin	Agent Foncier	69175261	
8	NYAMBWI PONTIEN	Union des Femmes Ruvubu	69272455	
9	KERAMANA Jeanine	Cassière Ruvubu	62904021	
10	NIMBONA Samuel	Guide Forêt (Parc)	61549643	

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (OBPE)

PROGRAMME DE RECHERCHE, ECHANGE D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Projet CHM-OBPE

Liste des présences à la séance de sensibilisation des populations riveraines du Parc National de la RUVUBU sur l'importance de l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité en date du 11/02/2021.

Numéro	Nom et prénom	Institution d'origine/provenance	Numéro de téléphone	Signature
1	SABATI FERUZI	OBPE KUYIGI	09997856 79945290	
2	MASAKA ENYIHO	OBPE KUYIGI	99625211	
3	MANIRABONA Félicien	OBPE / KARUSI	71441455	
4	Coyishokiyé Génèrese	chef de colline / RUVUBU	72466521	
5	Ndatshwayo Athanab	OBPE / KUYIGI	69180812	
6	SABATI Jean	OBPE / KARUSI	69426725	
7	MBOKOKA René	chef de colline NYARURURU	69995852	
8	RUGANZA Samson	chef de colline NYARURURU	76434119	
9	BIGIRIHANA Amandaké	chef de colline KARUSI	69605823	
10	Emmanuel NTAHOUGENAKA	ALC (URUMURU)	69385690	